



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°578) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BOUQUET ,
BERLIOZ, COUPERIN, ROPARTZ ET VIVALDI, A
L'ASSOCIATION «CORRESPONDANCE ET
MUSIQUE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° AU-19-153
EN DATE DU 08 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, en qualité de Président, et domiciliée, 31 quai Jayr, 69009 Lyon, d'organiser des répétitions partielles, les 3, 4 et 5 mars 2019 de 10 h à 19 h dans la salle Bouquet, des auditions le 10 avril 2019 de 9 h 30 à 12 h dans les salles Couperin et Vivaldi, des répétitions partielles, le 20 mai 2019 de 10 h à 14 h dans les salles Berlioz, Couperin et Ropartz, des répétitions le 28 avril de 13 h à 19 h, le 3 mai de 10 h à 19 h, les 25, 26, 27 et 28 juin 2019 de 9 h à 17 h dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, en qualité de Président, et domiciliée, 31 quai Jayr, 69009 Lyon, une convention de location de salle, pour un montant de 77,11 € TTC (soixante-dix-sept euros et onze centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des répétitions partielles, les 3, 4 et 5 mars 2019 de 10 h à 19 h dans la salle Bouquet, des auditions le 10 avril 2019 de 9 h 30 à 12 h dans les salles Couperin et Vivaldi, des répétitions partielles, le 20 mai 2019 de 10 h à 14 h dans les salles Berlioz, Couperin et Ropartz, des répétitions le 28 avril de 13 h à 19 h, le 3 mai de 10 h à 19 h, les 25, 26, 27 et 28 juin 2019 de 9 h à 17 h dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190408-lmc1H6196H1-AR
Date de réception en Préfecture : 08/04/2019
Date de Publication : 08/04/2019